

COMMUNE DE FILLINGES
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT A PERMISSION DE STATIONNEMENT - ROUTE DDE LA VALLEE VERTE

Le Maire de la Commune de FILLINGES (Haute-Savoie),

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1, L.2215-5 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.3111.1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

VU le Code de Pénal ; Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU la demande présentée le **27 novembre 2025**, par Monsieur DUPANLOUP Samuel demande l'autorisation pour la vente de Sapins Route de la Vallée du Giffre, sur une partie du Parking face à la Halle Commerciale.

VU l'état des lieux réalisé,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'accorder, à titre provisoire, précaire et révocable, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

CONSIDÉRANT que l'intervention nécessite, pour sa bonne exécution, pour la sécurité des usagers de la voie publique, une restriction de circulation et de stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Autorisation

Du 27 novembre 2025 au 25 décembre 2025, monsieur DUPANLOUP Samuel, est autorisé à occuper le domaine public pour la prestation décrite supra.

Le bénéficiaire est donc autorisé à s'installer face à la Hall commerciale, sur le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 : Prescription techniques particulières

Pendant toute la période fixée à l'article 1 du présent arrêté, le stationnement sera interdit sur une partie du parking situé face à la Hall commercial, permettant l'installation et la vente de Sapin par Monsieur DUPANLOUP Samuel ;

ARTICLE 3 : Dégradation :

A l'expiration de la présente permission de stationnement, le domaine public sera dégagé de tout encombrement. Toute dégradation constatée sera reprise aux frais du bénéficiaire, à la diligence du Service Gestionnaire.

ARTICLE 4 : Implantation et ouverture du chantier.

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant 8 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation.

Cette dernière est autorisée à compter du 27 novembre 2025 comme précisée dans la demande.

ARTICLE 5 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses ventes de Sapins.

ARTICLE 6 : Affichage

Le pétitionnaire est chargé de mettre en place l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Révocation

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'une semaine à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 8 : Infractions

Le Service Municipal de Prévention et de Sécurité est autorisé, en cas de besoin, à prendre toutes les mesures modifiant le détail des dispositions prévues. Les véhicules en infraction au présent arrêté municipal seront considérés comme gênants au titre des dispositions de l'article R.417-10 du Code de la Route et susceptibles d'être mis en fourrière conformément à l'article L.325-1 du Code Route.

ARTICLE 9 : Délais et voies de recours

En application de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télerecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Le présent arrêté pourra également faire l'objet d'un recours gracieux présenté auprès de l'autorité signataire ou de l'autorité hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui devra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité compétente (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ARTICLE 10 : Transmission

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le lieutenant de la Brigade Territoriale de REIGNIER- ESERY (74), et tous les agents de la Commune régulièrement assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise :

- à Monsieur le Lieutenant - Commandant de communauté de brigades d'Annemasse-Reignier,
- à Monsieur le Président du Département,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières,
- à Monsieur le Président du SM4CC (Syndicat Mixte des 4 communautés de Communes),
- à Monsieur le Président du Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie,
- à Madame la Directrice des Services Techniques de la commune de Fillinges,
- à Monsieur le responsable du Service de Prévention et de Sécurité de la Commune de FILLINGES,
- à Monsieur DUPANLOUP Samuel.

Fait à Fillinges, le 27 novembre 2025



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, affiché le 27 novembre 2025.

 Ministère de l'Énergie - Réseau République Française Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation d'entreprendre des travaux de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11. Code général des collectivités territoriales L221-36 ; L221-54 et L221-55 Gestionnaires des réseaux routiers
 N° 14023*01	

Le demandeur																
<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> service public <input type="checkbox"/> maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/> entreprise <input checked="" type="checkbox"/>																
Nom : <u>Dominique Schmid</u> Prénom : <u>Samuel</u> Dénomination : <u>Dominique Schmid</u> Représenté par : <u>Dominique Schmid</u> Adresse Numéro : <u>567</u> , Extension : <u></u> Nom de la voie : <u>DOMINIQUE SCHMID</u> Code postal <u>74920</u> Localité : <u>Reyssouze</u> Pays : <u>France</u> Téléphone : <u>04 50 63 93 92</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : <u>1</u> Courriel : <u>Dominique.Schmid@orange.fr</u> @ Si le bénéficiaire est différent du demandeur :																
Nom : Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal : Localité : Pays : Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : @																
Localisation du site concerné par la demande Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + <input type="checkbox"/> Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + <input type="checkbox"/> Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : <u>Route de la Vierge</u>																
Code postal <u>74920</u> Localité : Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : Référence cadastrale : Section(s) : Parcels(s) : Lieu-dit :																
Nature et date des travaux Pose de compteur / branchement aux réseaux : <input checked="" type="checkbox"/>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">À l'alignement</th> <th style="width: 30%;">Pose de clôtures</th> <th style="width: 30%;">Pose de portail (portillon)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Plantations</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> </tr> </tbody> </table>		À l'alignement	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plantations								
À l'alignement	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)														
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non														
Plantations																
En retrait de l'alignement <input type="checkbox"/> mètres <input type="checkbox"/> mètres <input type="checkbox"/> mètres																
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sable ou Surplomb <input type="checkbox"/> Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> Ouvrages divers <input type="checkbox"/>																
Station service <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Crédit <input type="checkbox"/>																
Autres <input type="checkbox"/>																
Date prévue de début d'application <u>2024-09-25</u> Durée d'application (en jours calendaires) : <u>29</u> jours																
Note : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.																

La loi n° 78-27 du 6 janvier 1978 modifie la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auxquelles des organismes détiennent des informations du formulaire.

⁽¹⁾Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (1)	
<input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement : <input type="checkbox"/> Matériaux <input type="checkbox"/> Berne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Étalage <input type="checkbox"/> Echauddage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de caté <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service	
Saillie ou surplomb (2)	
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres	
Aménagement d'accès (2)	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Diamètre du tuyau millimètres Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers (3)	
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/> Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Réseaux aériens ou souterrains ou branchements : Eau potable <input type="checkbox"/> Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/> Eaux usées <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> Sous voirie <input type="checkbox"/> Tranchée longitudinale mètres EDF mètres Tranchée transversale mètres mètres Fourrage mètres Aménagement de surface ou équipements : Stationnement <input type="checkbox"/> Arrêt bus <input type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/>	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux. 1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{eue} <input type="checkbox"/> Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{eue} <input type="checkbox"/> Photos <input type="checkbox"/> 2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb - Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 150 ^{eue} <input type="checkbox"/> 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine - Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/150 ^{eue} <input type="checkbox"/> Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{eue} <input type="checkbox"/> - Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{eue} <input type="checkbox"/> 2c - Station service - Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/150 ^{eue} <input type="checkbox"/>	
J'atteste de l'exhaustivité des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/> Fait à : ... Le : <u>12-09-2025</u> Prénom : <u>Samuel</u> Qualité : <u>Présent</u> Nom : <u>Dominique Schmid</u>	

(1) E-mail électronique ou équivalent